



## Interpellation

### Stratégie Immobilière

Avec son patrimoine administratif et son patrimoine financier la commune est propriétaire d'un grand parc immobilier. La réponse à la question 2.06/26 sur l'accessibilité relève la variété de ce parc mais aussi des problèmes, ceux notamment liés à son entretien que la demande de crédit pour la rénovation du Châtelet illustre cruellement. Si nous avons porté beaucoup d'attention aux bâtiments SAFED au sud de la gare, le crédit pour le Châtelet ainsi que le problème de l'accessibilité nous rappellent que les bâtiments requièrent une attention systématique. Dans le cas des réseaux d'électricité, du gaz, des routes, de la Blancherie la commune a un suivi d'entretien de ces infrastructures, en s'appuyant notamment sur des crédits cadres. Nous savons que les services connaissent le patrimoine bâti mais nous souhaitons connaître la stratégie immobilière de la commune, le patrimoine administratif et financier et leur rôle respectifs. Y a-t-il des plans à court ou moyen terme concernant les divers édifices de la commune ?

Delémont, le 29 juin 2026

Pour le groupe socialiste

Fanny Wisler

Groupe CS·POP et VERT·E·S

Delémont, le 29 Juin 2026

## Motion

### Un outil de pilotage et des indicateurs dans le cadre de la réorganisation de l'administration

Dans son rapport de réalisation de la motion 5.08/25 « Suppression de 14 EPT et impact sur les prestations à la population et sur l'administration : des précisions svp! », le Conseil communal indique que les mesures de réduction d'effectifs sont réalisées sans suppression de prestations à la population et sans surcharge du personnel. Allant même plus loin que ce que demande la motion interpartis 5.01/25 « Réorganisation structurelle de l'administration communale », le Conseil communal envisage une baisse, à termes, d'un peu plus de 24 EPT.

Considérant l'ampleur des transformations structurelles engagées, notre groupe estime qu'il est de la responsabilité de tout exécutif de se munir d'outils de pilotage tels qu'il en existe dans d'autres collectivités publiques et institutions parapubliques. L'objectif est de disposer d'indicateurs permettant de suivre l'évolution des enjeux financiers, de la qualité des prestations à la population et des conditions de travail du personnel.

Le Conseil communal affirme que les réorganisations engagées permettent de maintenir les prestations à la population tout en préservant la santé du personnel. Le présent dispositif vise à objectiver ces constats et à fournir des indicateurs de pilotage permettant d'en suivre l'évolution dans le temps.

Concrètement, notre groupe demande au Conseil communal de :

- Mettre en place un dispositif périodique d'évaluation des conditions de travail au sein de l'administration communale, de la charge de travail et des risques psychosociaux, pouvant notamment prendre la forme d'une enquête auprès du personnel. ;
- Structurer cette évaluation autour des axes suivants (notamment) :
  - La charge de travail perçue par les collaboratrices et collaborateurs ;
  - L'évolution des risques psychosociaux et du climat de travail ;
  - La capacité opérationnelle des services à accomplir leurs missions dans des conditions satisfaisantes ;
  - Les corrélations entre les réductions d'effectifs et l'évolution de la santé organisationnelle ;
  - Le suivi d'indicateurs objectifs tels que le taux d'absentéisme (maladie), les départs volontaires, les demandes de temps partiel pour raisons de santé, le présentéisme, les heures supplémentaires et les difficultés de recrutement lorsque ces données sont disponibles ;
- Garantir l'anonymat strict des données individuelles et la confidentialité des retours qualitatifs ;
- Transmettre les résultats de cette évaluation, sous forme d'un rapport de synthèse, à la CGVC et au Conseil de Ville, avec un premier état des lieux dans un délai de deux ans, puis un renouvellement au minimum une fois par législature.

Pour le groupe CS·POP et VERT·E·S

Matthieu Weissbrodt

Groupe CS·POP et VERT·E·S

Delémont, le 29 Juin 2026

## Motion

### Une Avenue de la Gare piétonne

En octobre 2025, le Conseil de Ville traitait de la Motion transformée en postulat de nos collègues du PCSI intitulé « Projet pilote de Vieille Ville sans voiture ». A cette occasion les avis qui ont été donnés confirment un grand intérêt pour le sujet des zones piétonnes. Bien que cet intérêt existe, Delémont ne parvient pas à avancer dans ce domaine, au contraire de toutes les capitales romandes.

Depuis ces discussions, l'Avenue de la Gare est redevenue une priorité tant pour les autorités que pour les citoyen.n.e.s, c'est là que Delémont tient son endroit phare à piétonniser. Il s'agit d'une véritable opportunité de créer une identité en tant que capitale jurassienne dont l'Avenue est une véritable vitrine.

Dans le Rapport d'EspaceSuisse de 2020, mandaté par la Municipalité qui a élaboré un document avec l'aide des commerçants et d'autres acteurs de ce quartier suite à une atelier participatif intitulé « Centre-Gare » on peut constater que la majorité des personnes participant aux groupes de travail (40 personnes au total) étaient favorables à une zone piétonne.

La situation de l'Avenue est entourée de plusieurs parkings en ouvrage ainsi que de places de stationnement dans les rues attenantes. Comme aucune place de parc n'existe, aucune ne serait supprimée. Nous relevons cependant la nécessité d'améliorer la signalisation des possibilités de stationner autour du secteur de l'Avenue.

La mobilité douce et piétonne a plusieurs vertus :

- Économiques :
  - o Coûts de construction et d'entretien des infrastructures moindres en comparaison aux infrastructures routières.
  - o Favorise le commerce de proximité
- Sociaux :
  - o Renforce les liens de quotidien
  - o Réduit les inégalités d'accès à la ville
  - o Sécurité, évite les conflits d'usages
  - o Attractif pour les habitant.e.s
- Sanitaires :
  - o Amélioration du bien-être et baisse du stress
  - o Réduction de la pollution sonore et atmosphérique

Une zone piétonne permettrait également d'offrir des opportunités intéressante dans le projet de redynamisation de la zone, notamment en permettant aux commerces d'utiliser l'espace ainsi libéré, ou en permettant l'organisation de manifestations ponctuelles (p. ex. marché de Noël, 23 juin, Slow Up, marché aux food-trucs, 1er août, brocantes etc.)

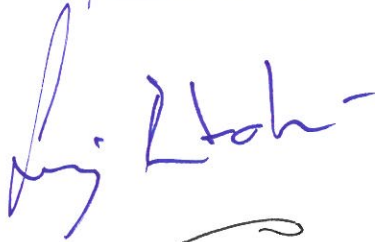
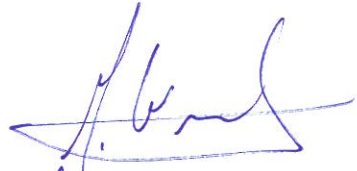
Notre groupe considère que Delémont possède une dimension idéale pour une telle démarche, surtout que le secteur en question ne comporte aucune place de stationnement. L'opportunité d'améliorer la qualité de cet espace public devrait être saisie.

Par cette motion, le groupe CS•POP et Vert•e•s demande au Conseil Communal :

- D'intégrer au Plan Spécial la mise en rue piétonne de l'Avenue de la Gare depuis la Place de la Gare jusqu'au croisement avec la Rue de l'Avenir, la suppression totale des trottoirs et d'adapter la signalisation routière pour diriger le trafic vers la boucle de circulation et vers les parkings en ouvrage périphériques du centre-gare: Lidl, Ticle, Pré-Guillaume, Aldi, Migros et Poste.
- Dans l'intervalle, favoriser une transition douce en rendant l'Avenue piétonne ponctuellement, par exemple les samedis.

Pour le groupe CS•POP et VERT•E•S

Mérene Woudman





UDC Delémont

Séance du Conseil de Ville du 29.06.2026

**POSTULAT : Améliorer encore l'utilisation du langage simplifié dans les messages du Conseil Communal et du Conseil de Ville en recourant aux compétences locales en pratique de bande dessinée.**

Le Conseil de Ville l'avait accepté le 30.01.2023. La simplification des messages est certes positives pour mieux faire comprendre les messages parfois encore trop déconnectés de la réalité pratique et des préoccupations de nombreux électeurs. La bande dessinée est une nouvelle forme artistique de communication ( dont on a pensé d'abord à tort qu'il s'adressait aux enfants et aux adolescents rebelles à l'écriture ou au cinéma). Il n'en est rien et l'évolution récente montre que la combinaison du texte, de l'image simplifiée, de l'usage d'onomatopées émotionnelles) a transformé la BD en moyen puissant de raconter des histoires, renforcer des messages, capter l'attention, permettre l'identification et le renforcement cognitif avec l'illusion d'être co-auteur, l'accélération par le cerveau du temps de passage à l'image suivante et la création d'automatismes subconscients renforcés. Il introduit aussi la caricature et le stéréotype permettant de disqualifier une opinion contraire. Aujourd'hui la BD sert à sensibiliser l'opinion par rapport à des problématiques sociétales ou de santé, vulgarise des connaissances, sert à déstigmatiser.

Le fait d'obliger à faire visualiser le contenu de messages politiques est une amélioration de la communication, oblige à décrire une réalité concrète, imagée et surtout pourrait décrire des arguments contradictoires de manière éthiquement respectueuse et diversifiée. Compte tenu des compétences accumulées à l'occasion du Festival BD, les messages de Sidonie pour les SID, nous demandons au Conseil Communal d'envisager un usage répété et innovant de messages électoraux améliorés avec des BD.

Pour l'UDC Delémont Dominique Baettig

Postulat

Période estivale : prévoir un système d'ombrage dans le cadre de l'aménagement urbain

Notre ville fait face à des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et intenses. Le week-end du Festival de la BD est un exemple parlant. Les places publiques ou les rues sont souvent très minérales et dépourvues d'arbres suffisamment grands ou fournis pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur en suffisance. Ces endroits se transforment en véritables îlots de chaleur durant l'été, comme par exemple la Cour du Château, ce qui limite leur utilisation. L'arborisation urbaine reste la solution à long terme la plus efficace. Cependant, la plantation d'arbres en pleine terre prend du temps et n'est pas toujours possible.

Pour répondre à cette urgence sanitaire et sociale, sans altérer durablement l'identité architecturale de notre commune, le déploiement de structures réversibles pourrait être une solution idéale. Des dispositifs tels que des voiles d'ombrage saisonniers, des pergolas végétalisées et démontables, ou d'autres structures temporaires, ont déjà fait leurs preuves dans plusieurs villes suisses et européennes.

Le parc urbain de Delémont dispose d'une installation de ce genre,



mais il s'agirait d'en proposer ailleurs, en ville, et peut-être de plus grande taille, de manière à ombrager l'entier de l'espace concerné.

Exemples de ce à quoi cela pourrait ressembler :



Voile d'ombrage



Voile d'ombrage



Ciel de rue réalisé avec des rubans



Ciel de rue réalisé avec des parapluies



Toile d'ombrage munie de brumisateurs

Ces installations aux structures légères offrent plusieurs avantages majeurs :

- ⇒ Protection immédiate : elles créent des zones ombragées dès leur installation.
- ⇒ Réversibilité : elles sont démontables et en ce sens, ne contredisent pas les prescriptions en matière de protection du patrimoine.
- ⇒ Flexibilité : elles peuvent se déplacer et s'adapter aux manifestations (marchés, festivals, etc.) qui occupent l'espace.
- ⇒ Attractivité : elles contribuent à l'attractivité du lieu, pour leur ombrage, voire même, dans certains cas, pour leur dimension artistique.

En investissant dans ces solutions agiles, notre ville concilierait adaptation essentielle au changement climatique, utilisation optimisée et plus confortable du domaine public et respect nécessaire des prescriptions architecturales.

**Par le présent postulat, nous invitons le Conseil communal à étudier la faisabilité de l'installation de structures d'ombrage, temporaires et amovibles, sur les espaces publics les plus pertinents de la Ville, durant la période estivale.** Il s'agirait ainsi d'étudier quel type de structure d'ombrage pour quel espace public (par exemples, voiles d'ombrage dans la Cour du Château entre les arbres et ciel de rue pour une partie de l'Avenue de la Gare entre les immeubles). En particulier : établir un diagnostic des espaces publics prioritaires nécessitant des mesures d'ombrage, identifier les solutions les plus adaptées à chaque site, examiner la faisabilité technique et financière, présenter les variantes envisageables, leurs coûts, leurs modalités de financement, leur calendrier de réalisation, etc.

Delémont, le 29 juin 2026  
Pour le PCSI, Florine Jardin



UDC Delémont

Séance du Conseil de Ville du 29.06.2026

**QUESTION ECRITE**

**La Commune de Delémont a-t-elle un plan pour la climatisation des écoles, de certains locaux de l'administration, crèches ou institutions d'accueil social ?**

**Les périodes de canicule augmentent manifestement en représentent un risque pour les personnes fragilisées par l'âge ou la maladie.**

**L'administration, les employés de la Commune sont aussi impactés, comme les usagers d'ailleurs.**

**Y a-t-il un plan, un concept, un budget, une mesure de l'impact social et économique de ces phénomènes qui s'aggravent et dont la fréquence augmente ?**

**Pour l'UDC Delémont Dominique Baettig**

Groupe CS POP Verte·e·s

Delémont, le 29 juin 2026

## Question écrite

### Aménagements des alentours que fait la ville en attendant la révision du RCC ?

En se promenant dans la ville, on peut observer nombre de rénovations ou des constructions récentes dont l'aménagement des alentours laisse perplexe.

En effet, alors que le CV s'est penché sur des modifications partielles du RCC en 2023 et que nombre de propositions répondent aux injonctions liées au dérèglement climatique, on note qu'au vu des récents chantiers, peu de personnes semblent sensibles à ces aspects.

Pourtant, pour ne citer que deux exemples liés aux modifications, l'article 56, qui concerne l'aménagement ; précise que le plan des abords doit être soumis à toute demande de permis et indiquer les aménagements prévus. Les plantations d'essences doivent être indiquées, encourageant la plantation d'espèces indigènes et les revêtements à teinte albédo élevé ainsi que les matériaux peu conducteurs de chaleur doivent être privilégiés.

Or, on constate régulièrement que les propriétaires semblent peu sensibles à ces mesures, qui pourtant tombent sous le sens. Ces agissements ont un impact sur la collectivité. La plantation d'espèces invasives ou sans intérêt écologique nuit à la biodiversité tandis que les pierriers et autres revêtements bitumeux contribuent à l'élévation de la température des villes dans un contexte de dérèglement climatique.

Dès lors et face aux mesures urgentes que les politiques doivent prendre et que la canicule vient nous rappeler, ce constat, suscite un certain nombre de questions dans le groupe CS-POP-Vert·e·s et auxquelles nous remercions le Conseil Communal de bien vouloir répondre.

1. Le CC prévoit-il de réviser le RCC dans les plus brefs délais étant donné que le CDV a déjà été invité à se positionner sur cette question en 2023 ?

1. Y a-t-il un contrôle de l'application du RCC lorsque les chantiers sont terminés ?

2. Qu'encourent les propriétaires en cas de non-respect des prescriptions ?

3. Est-ce que les paysagistes et les jardinerie de la région sont sensibilisés à ces questions ?

3. Une information est-elle dispensée régulièrement adressée directement aux propriétaires quant aux recommandations actuelles en termes d'aménagement de leur parcelle ?



Pour le groupe Vert·e·s CS-POP  
Céline Blaser

